



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67

CAPD du 17 mars 2011



Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le taux d'encadrement en primaire dans notre pays est le plus faible de tous les pays de l'OCDE, et ce constat a été dressé avec les chiffres de 2007 : des classes de plus en plus surchargées, pratiquement plus aucune formation, ni initiale, ni continue, des enseignants mal payés qui ne peuvent plus compter sur une aide spécialisée adaptée pour tenter de résoudre les difficultés croissantes de leurs élèves, des journées entières d'absences non remplacées... L'avenir de l'école reste bien sombre.

Le SNUipp-FSU 67 continue à dénoncer le budget de l'Education Nationale pour 2011. La réduction drastique des moyens se fait déjà sentir au quotidien et les conséquences de la suppression de 60 postes de brigades et de ZIL dans notre département seront catastrophiques. Les écoles déjà doivent faire face à un nombre incalculable de journées d'absences non remplacées. La pénurie n'épargne personne, mais comme d'habitude ce sont les plus fragiles de nos élèves qui en font les frais.

Le SNUipp-FSU 67 dénonce également le dispositif actuel d'évaluation des élèves de CE1 et CM2. Outre qu'il ne constitue pas un outil au service des enseignants ni des élèves, la décision départementale de faire rattraper aux élèves absents l'intégralité des items a désorganisé bien des classes voire des écoles où ce sont parfois les maîtres de RASED qui ont été contraints de prendre le relais.

Quelles données scientifiques espère-t-on donc tirer de ces évaluations échelonnées ?

En outre, la demande de renvoyer les résultats des évaluations CP en fonction des écoles maternelles d'origine relève-t-elle d'une volonté de traçabilité de la difficulté scolaire ?

Jusqu'où ira-t-on dans l'alourdissement de la charge de travail par des tâches inutiles qui ne sont au service ni de la réussite de l'élève ni de l'acte pédagogique ?

En ce qui concerne les rythmes scolaires, les collègues de certaines circonscriptions nous font part de leurs inquiétudes pour l'année à venir : les annonces dans certaines réunions de directeurs laissent entendre que les décisions seraient déjà prises de travailler dès la rentrée prochaine le mercredi matin. Où en est à ce jour le débat ? Sur quelles conclusions ces annonces s'appuient-elles ?

S'agissant de l'ordre du jour de cette CAPD et de l'inscription sur liste d'aptitude pour les fonctions de directeur, le SNUipp-FSU 67 rappelle qu'il est opposé à la mise en place d'un statut de directeur supérieur hiérarchique qui ne peut que diviser la profession, éloigner le directeur du reste des enseignants, sans apporter de réelles améliorations au fonctionnement des écoles.

Pour ce qui concerne le traitement des directeurs, nous vous demandons, madame l'Inspectrice d'Académie, d'adopter une position claire : en effet, certains directeurs se voient retirer leur décharge exceptionnelle alors que la situation de l'école n'a pas changé ; d'autres sont notés au-delà de la grille en vigueur sous prétexte de bonification pour le travail accompli, accélérant ainsi leur déroulement de carrière et facilitant à terme leur accession à la hors-classe. Dans ce domaine aussi l'équité et la transparence doivent être de mise et si l'Education Nationale décide de récompenser les directeurs, elle ne peut le faire au détriment des autres collègues.

Par ailleurs, le ministre Luc Chatel a annoncé que les 20 millions d'euros en faveur de l'emploi, seraient susceptibles très bientôt de permettre le retour de l'aide administrative des directeurs d'école à son niveau initial, notamment pour l'année 2011-2012. Il y a urgence que cette hypothèse se traduise concrètement dans les écoles, que chaque directeur puisse bénéficier d'une aide administrative pérenne, le SNUipp-FSU réclamant depuis toujours de véritables emplois statutaires pour l'aide à la direction d'école.

Les directeurs ne peuvent se contenter d'annonces médiatiques non suivies d'effets. Qu'en est-il à ce jour ? Quand les nouveaux contrats d'aide à la direction seront-ils signés ?

Le SNUipp-FSU 67 s'étonne des injonctions de n'accepter que les enfants à 3 ans révolus au premier septembre. Le code de l'éducation est très clair sur la question. La scolarisation de ces enfants doit être possible dès lors que les parents en font la demande. En pesant ainsi de toute leur autorité sur les directeurs, les inspecteurs de circonscription induisent des mesures qu'ils n'inscriront pas au CTP : des ouvertures de classe ne seront pas envisagées. Alors que notre département affiche un des taux de scolarisation des moins de 3 ans les plus bas de France, l'accueil de ces enfants doit cesser d'être une variable d'ajustement d'une politique budgétaire désastreuse.

Enfin, nous tenons à intervenir de nouveau concernant le respect du droit syndical dans notre département. L'ouverture d'une imaginaire « période de réserve » du fonctionnaire dans la perspective des échéances électorales de mars 2011 représente une tentative d'intimidation des collègues, voire une provocation, en tout état de cause un déni de démocratie. Les enseignants, qui sont des citoyens, n'auraient ainsi plus le droit de se présenter aux élections ? Que faudra-t-il encore inventer pour tenter de les bâillonner ? Le SNUipp-FSU 67 engage bien au contraire, tous les citoyens, enseignants ou non, à se saisir de ce temps fort de la démocratie pour défendre l'école publique ainsi qu'à manifester nombreux et déterminés le 19 mars pour une autre politique de l'école.